Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

http://senemag.free.fr

Le droit d’asile en Europe a sombré entre Rome et Tripoli

- Monde -

Date de mise en ligne : mardi 19 mai 2009

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

En deux vagues, près de 500 immigrants ont été refoulés par l Italie vers la Libye. Une coopération ' exemplaire ' au détriment des droits fondamentaux des personnes. Le HCR et les ONG s alarment. L Europe ne trouve rien à redire. Berlusconi applique sa politique

source : www.lesafriques.com - 19-05-2009

Une « *journée historique dans la lutte contre l immigration clandestine* ». Le ministre italien de l Intérieur, **Roberto Maroni**, du parti de la Ligue du nord, jubilait après le renvoi vers la Libye, les 6 et 10 mai, de quelque 500 passagers, africains et asiatiques, qui tentaient de rejoindre la côte italienne dans des embarcations. Jour sinistre, rétorque le Haut-Commissariat aux réfugiés qui a dénoncé une action qui bafoue de manière fondamentale le droit d asile. Le ***HCR*** fait valoir que 70% des étrangers qui ont débarqué par mer en Italie ont déposé une demande d asile et 50% d entre eux l ont obtenu. « *Nous sommes gravement préoccupés par la politique pratiquée par l Italie, qui porte atteinte à l accès à l asile en Europe* », a déclaré Ron Redmond, porte-parole du HCR. En réponse, le gouvernement italien joue avec les mots : les immigrés ont été interceptés dans les eaux internationales et ont donc été renvoyés vers leur base de départ, la Libye. Le fait est que cette politique de renvoi des immigrés n aurait guère été possible sans la collaboration de Tripoli qui s était engagée, dans la foulée de la signature du traité d amitié et de coopération avec l Italie, le 30 août, à participer activement à la lutte contre l immigration clandestine. Silvio Berlusconi, qui avait accepté de faire des excuses pour les crimes de la période coloniale, avait crûment indiqué que le traité d amitié « *nous permettra d avoir moins de clandestins et plus de gaz et de pétrole libyen* ». Cela s est traduit par l organisation de patrouilles maritimes conjointes, et surtout par l accommodement de Tripoli de ces « *rapatriements* » des immigrés arrêtés.

L Italie ne semble pas subir de remontrances des autres pays européens. C est, bien au contraire, toute l Europe qui risque de s aligner sur la politique italienne « ***décomplexée*** » à l égard des immigrants.

Un évènement terrible

C est « *un évènement terrible qui va placer l Italie au ban des nations civilisées* », s est alarmé Médecins sans frontières-Italie. En fait, l Italie ne semble pas subir de remontrances des autres pays européens, l indignation et la colère est plutôt le fait des organisations des droits de l homme. C est, bien au contraire, toute l Europe qui risque de s aligner sur la politique italienne « *décomplexée* » à l égard des immigrants.

Théoriquement, l Union européenne reconnaît le principe d un examen individuel des demandes de séjour formulées par les étrangers. C est ce que rappelait le HCR qui a reçu le soutien public du secrétaire général de l ONU, Ban Ki Moon. La réponse de Roberto Maroni illustre parfaitement cette volonté, implicitement soutenue par toute l Europe, de se dérober au droit d asile : « *L ONU n a qu à aller faire les contrôles sur les demandes d asile en Libye, laquelle est membre des Nations Unies.* »

Le Maghreb gendarme

Contrairement à l Italie, la Libye, qui a durci également sa politique à l égard des immigrés, n est pas signataire de la convention des Nations Unies de 1951 sur les réfugiés. Cette convention considère comme un principe essentiel le non-refoulement des réfugiés. La Libye a d ailleurs fait part de son intention d expulser les clandestins. La boucle est

Copyright © Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

ainsi bouclée. Ces premiers refoulements sont dans la logique de la politique européenne qui veut faire assumer au pays du Maghreb le rôle de gendarme. Les immigrants sont de fait soustraits physiquement à l espace du droit européen pour être renvoyés dans des pays où les protections juridiques pour les immigrants sont faibles, pour ne pas dire inexistantes. Le commissaire européen à la Justice, Jacques Barrot, le justifie implicitement en déclarant que les « *migrants ne doivent plus être obligés de recourir à des passeurs pour demander l asile. Ils doivent trouver des points d accueil dans tout le Maghreb.* » Il a annoncé qu il allait se rendre en Libye pour discuter de « *solutions de fond* ».

« *Intolérance et xénophobie* »

Les ONG n y voient qu hypocrisie et estiment impossible de mettre en place une procédure de demande d asile indépendante dans un contexte autoritaire. En réalité, c est toute l Europe qui pourrait s aligner sur l Italie qui a adopté le 13 mai une loi sur la sécurité intérieure et l immigration aux relents mussoliniens. La loi adoptée par 297 voix contre 255 avec trois abstentions crée un délit « *d immigration et de séjour* » clandestins et permet la dénonciation à la justice des immigrés clandestins. Le système de délation prend même un aspect actif avec la possibilité pour des « *associations de citoyens* » de faire rondes pour signaler aux forces de l ordre des atteintes à l ordre public. Le cadre pour une chasse, légalisée, aux immigrés est ainsi fixé.

Par Saïd Djaafer, Alger

lire aussi sur www.aps.sn (22-05-2009) : ***Des députés sénégalais appellent le Sénat italien à ne pas entériner la loi criminalisant l’immigration clandestine***

sur www.ldh-toulon.net (20 mai 2009) : **Berlusconi : « les camps de rétention pour migrants ressemblent à des camps de concentration »**

sur www.co-developpement.org (21 mai 2009) : **"Pour arriver à une gestion concertée des flux migratoires, il faut établir des accords avec les pays d’origine des immigrés" (Giuseppe Calvetta, ambassadeur d’Italie au Sénégal)**

et sur www.humanite.fr (5 juin 2009) : **Italie. Immigration et sécurité : les épouvantails de la Ligue du Nord**

Copyright © Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde